

Validation de la Colombie
Rapport de Validation final
Cowater Sogema - Validateur Indépendant
21 juin 2018

1. RÉSUMÉ

Le gouvernement de la Colombie a annoncé son engagement à mettre en œuvre l'ITIE lors de la 6^e Conférence mondiale de l'ITIE à Sydney, en mai 2013. Le Conseil d'administration de l'ITIE a désigné la Colombie en tant que pays candidat à l'ITIE en octobre 2014. En juillet 2017, la Colombie a soumis une demande de Validation avancée, avant la date d'échéance initialement fixée au 1^{er} juillet 2018. En décembre 2017, le Conseil d'administration de l'ITIE a accepté que la Validation de la Colombie en vertu de la Norme ITIE 2016 commence le 1^{er} janvier 2018.

Le présent rapport de Validation fait suite à l'examen d'assurance qualité réalisé sur l'évaluation initiale du Secrétariat international. Le Validateur confirme l'Évaluation initiale et conclut que la Colombie satisfait aux Exigences de la Norme ITIE. Dans le cas de l'Exigence 5.2, suite aux informations fournies par le Groupe multipartite, le Validateur recommande une mise à niveau vers "au-delà".

2. CONTEXTE

La contribution du secteur extractif au PIB national de la Colombie s'élevait à 6,47 % en 2015. La chute des prix des matières premières et les changements survenus au niveau de la demande mondiale en produits miniers et en énergie ont entraîné une baisse drastique de la contribution du secteur à l'économie au cours des années suivantes. Le Rapport ITIE 2014-2015 montre une diminution des revenus, passés de 13,2 milliards de dollars US en 2014 à 4,33 milliards de dollars US en 2015. En moyenne, les exportations de pétrole ont baissé de 18 % par an sur la période 2013–2015. Les investissements directs étrangers dans le secteur se sont également effondrés de 21,1 %. Le pays possède d'importantes réserves de charbon, or, nickel, cuivre, calcaire, émeraudes, fer, matériaux de construction, argent, platine, sel et plâtre, dont la valeur est estimée par le ministère colombien des Mines et de l'Énergie comme allant jusqu'à 28 billions de dollars US¹.

L'industrie extractive de la Colombie se décompose en deux grands secteurs : les hydrocarbures – exploités principalement à terre – et les produits miniers – un secteur plus diversifié en matière de techniques, de processus de production (mines souterraines ou à ciel ouvert) et de tailles d'exploitations (grandes entreprises minières, exploitations minières artisanales et à petite échelle, etc.). Le secteur colombien des hydrocarbures comprend des activités d'exploration et de production en amont, et des activités de commercialisation, de transport et de raffinage en aval². Les principaux gisements commerciaux d'hydrocarbures se trouvent, entre autres, à Meta, Casanare, Arauca, Santander et Huila. En 2015, le gouvernement de la Colombie avait signé 450 accords d'exploration et de production avec 114 entreprises pétrolières. Plus de 75 % de la production était assurée par cinq entreprises : Ecopetrol (40 %), Meta Petroleum (23 %), Occidental de Colombia (5 %), Equion Energía Ltd (5 %) et Mansarovar Energy Colombia Ltd. (4 %).

¹ <https://www.minminas.gov.co/documents/10180/23923540/Valoracion+de+Reservas+Mineras+2016.pdf/fb3e5447-14b1-4008-b7c0-dc9824a53d9f>

² <http://www.anh.gov.co/portalarregionalizacion/Paginas/LA-CADENA-DEL-SECTOR-HIDROCARBUROS.aspx>

Le secteur minier est développé dans tout le pays et couvre tout à la fois des minerais comme le charbon vapeur et le charbon à coke, le nickel, les métaux précieux (or, argent, platine) et les émeraudes, ainsi qu'une vaste gamme de matériaux industriels et de construction. Conformément au Décret 1666 de 2016³, l'industrie minière est régie par une classification qui s'applique à l'échelle de production, aux groupes de minerais et au degré de formalisation, et qui distingue plusieurs catégories, à savoir l'exploitation minière de subsistance, l'exploration, le développement et la production.

Comme le prévoit le guide de Validation, le Secrétariat international a réalisé la première phase de la Validation, c'est-à-dire la collecte initiale de données, les consultations avec les parties prenantes et la préparation de son évaluation initiale des progrès accomplis au regard des Exigences ITIE (« l'Évaluation initiale »). La société Cowater Sogema a été nommée en tant que Validateur Indépendant pour vérifier si le travail du Secrétariat a été mené en conformité avec le guide de Validation. En tant que Validateur, Cowater Sogema a pour responsabilité principale d'examiner et de modifier l'Évaluation initiale, selon les besoins, et de fournir une synthèse de son examen indépendant dans le présent rapport de Validation en vue de le soumettre au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité de Validation.

1. Travail réalisé par le Validateur indépendant

L'Évaluation initiale du Secrétariat a été transmise à Cowater Sogema le 10 mai 2017. Pour entreprendre cette phase du processus de Validation, notre équipe de Validation a procédé aux étapes suivantes : (1) examen approfondi et annotation de l'Évaluation ITIE par chaque membre de l'équipe ; (2) examen détaillé et commentaires du Spécialiste multipartite relativement à l'Exigence 1 et au Protocole sur la participation de la société civile ; (3) examen détaillé et commentaires du Spécialiste financier relativement aux Exigences 4, 5 et 6 ; (4) consolidation des conclusions tirées de ces examens et publication du présent rapport de Validation, envoyé au Secrétariat international le 31 mai 2018.

2. Remarques sur les limites de cette Validation

Au terme d'un examen attentif de l'Évaluation initiale du Secrétariat, le Validateur ne souhaite formuler aucune remarque sur les limites du processus de Validation à ce stade.

3. Remarques sur l'Évaluation initiale du Secrétariat international

La collecte initiale des données, les consultations avec les parties prenantes et la rédaction de l'Évaluation initiale ont été généralement menées par le Secrétariat international, conformément au guide de Validation 2016. La collecte de données a été réalisée en trois étapes. La première, menée du 1^{er} au 26 janvier 2018, a consisté en une étude de la documentation disponible concernant la conformité du pays avec la Norme ITIE, portant notamment sur les éléments suivants :

- Le plan de travail de l'ITIE et d'autres documents de planification tels que les budgets et les plans de communication ;
- Les Termes de Référence pour le Groupe multipartite et les comptes rendus des réunions du Groupe multipartite ;
- Les Rapports ITIE et les informations supplémentaires telles que les rapports de synthèse et les études de cadrage ;
- Les éléments de communication ;

³ <https://www.minminas.gov.co/documents/10180/23517/37238-Decreto-1666-21Oct2016.pdf/17f4f90c-4481-47cd-a084-c7fa0319f9cf>

- Les rapports annuels d'avancement ;
- Toute autre information pertinente pour la Validation.

Une visite a été réalisée dans le pays du 29 janvier au 2 février 2018. Toutes les réunions se sont déroulées à Bogotá. Le Secrétariat a rencontré le Groupe multipartite et ses membres, l'Administrateur Indépendant ainsi que d'autres parties prenantes clés, y compris des groupes de parties prenantes représentés au Groupe multipartite sans toutefois y participer directement. La liste de toutes les parties prenantes consultées figure à l'Annexe D.

Enfin, le Secrétariat international a préparé un rapport présentant une évaluation initiale des progrès réalisés par rapport aux Exigences de l'ITIE, conformément au guide de Validation. L'évaluation initiale ne comprenait pas d'évaluation générale du degré de conformité. Le rapport, dont un exemplaire a été remis au Coordinateur National (CN), a été transmis au Validateur.

2. REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL

- **Avancement de la mise en œuvre de l'ITIE**

L'ITIE a été mise en œuvre dans un contexte difficile et en pleine mutation. La contribution accrue de l'industrie extractive à la croissance économique a été appréciée pendant les années prospères de 2012 et 2013, mais ces dernières années ont vu la contribution budgétaire et économique du secteur diminuer. Cette baisse a suscité un regain d'attention de la part du public, notamment vis-à-vis de la question de la répartition des redevances issues du secteur extractif. Les activités minières illicites ont continué à se développer, atteignant des proportions sans précédent, et l'opposition populaire aux activités minières s'est généralisée. Plusieurs projets miniers sont actuellement interrompus en raison de la forte opposition des communautés locales.

L'ITIE a catalysé un engagement constructif unique autour des industries extractives. Les parties prenantes de tous les collèges reconnaissent que l'ITIE offre une plateforme structurée pour discuter de la transparence des revenus, de l'attribution des revenus, des contributions macroéconomiques et d'une multitude d'enjeux relatifs aux paiements destinés à la protection de l'environnement, aux contributions sociales et aux activités minières illégales. Le gouvernement, les entreprises et la société civile, s'appuyant sur une collaboration continue avec les principales agences gouvernementales pour le renforcement des capacités, se sont attaqués à plusieurs problèmes clés par l'intermédiaire de l'ITIE en produisant de nouvelles données, en compilant et regroupant des données actuellement dispersées et en cherchant à éclaircir certains aspects mal compris, tels que le système complexe de répartition des redevances. Par ailleurs, l'ITIE a joué un rôle déterminant pour clarifier plusieurs points de la réglementation applicable au secteur extractif, donnant ainsi lieu à des avancées en matière de pratiques de suivi, tant au niveau national qu'infranational. Plusieurs études ont permis d'améliorer la compréhension des principales préoccupations locales, telles que le transport des minerais et la collecte d'une taxe environnementale. L'ITIE Colombie a contribué à l'identification des lacunes institutionnelles, proposé des pistes d'amélioration et maintenu une collaboration ouverte avec les agences gouvernementales concernées pour assurer le suivi des réformes.

En outre, l'ITIE a ouvert la voie à de nouvelles méthodes de collecte et la publication des données pour renforcer l'accessibilité des données extractives et a procédé au lancement d'une plateforme en ligne consacrée à la collecte des données et à la publication et la compilation des informations requises par la Norme ITIE. Le portail de l'ITIE Colombie a mis en place un système de guichet unique qui permet d'accéder aux données du secteur extractif, qu'il s'agisse des paiements des entreprises, des revenus du gouvernement, des octrois de licences, des contrats d'exploitation minière et des hydrocarbures, des données géo-référencées de production ou des transferts aux régions ou aux municipalités.

- **Impact de la mise en œuvre de l'ITIE**

Bien que l'ITIE Colombie ait sensiblement contribué à renforcer la transparence du secteur extractif, elle n'a pas encore révélé son plein potentiel en tant qu'instrument d'appui pour mener des réformes plus larges. Les efforts de communication se sont avérés efficaces au niveau national, mais insuffisants au niveau infranational, surtout auprès des communautés hébergeant des activités extractives. La richesse des données ITIE n'a pas été pleinement exploitée pour alimenter le débat public ni pour soutenir l'élaboration de politiques. Le rôle de diagnostic de l'ITIE doit encore s'accompagner de travaux analytiques supplémentaires et d'une communication efficace à l'intention de toutes les parties prenantes. Si l'ITIE Colombie s'est positionnée comme une source d'information crédible et indépendante sur le secteur extractif, les données ITIE restent sous-utilisées et pourraient être mieux exploitées pour apporter des améliorations concrètes en matière de redevabilité et favoriser des débats plus éclairés. Le projet de révision du Code minier représente l'occasion pour l'ITIE Colombie d'apporter une contribution fondée sur des preuves à l'élaboration des politiques et au processus législatif.

Il existe deux domaines dans lesquels l'ITIE Colombie pourrait jouer un rôle déterminant de coordination. D'une part, l'ITIE pourrait coordonner les efforts des entités concernées – des entreprises à Ecopetrol, en passant par les autorités chargées des questions environnementales, les institutions qui luttent contre les activités minières illégales et celles qui supervisent la gestion des revenus extractifs – en organisant les activités de sensibilisation menées en direction des communautés d'accueil. D'autre part, l'ITIE pourrait jouer un rôle plus important en tant qu'outil de diagnostic chargé du suivi de la mise en œuvre des réformes menées au sein des agences gouvernementales compétentes pour le secteur extractif, en facilitant le partage d'information entre les différentes bases de données et en coordonnant les réformes transversales. Cette fonction de coordination présente un intérêt particulier pour des domaines tels que la formalisation des activités minières illicites, la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, la transparence des bénéficiaires légaux et effectifs des détenteurs de licences et l'application des normes environnementales. La nouvelle administration devra impérativement assurer l'institutionnalisation de l'ITIE et lui octroyer les ressources adéquates pour qu'elle puisse atteindre son plein potentiel et mener des réformes. Enfin, en s'appuyant sur les pratiques de transparence d'Ecopetrol, la Colombie est encouragée à envisager la publication d'autres aspects du commerce des matières premières, tels que les ventes de pétrole à des tiers. De même, sur la base de l'engagement ferme du gouvernement envers la divulgation des bénéficiaires effectifs, l'ITIE Colombie est encouragée à s'assurer que les préparatifs pour la mise en œuvre de cette Exigence sont en bonne voie.

L'évaluation de la conformité réalisée par le Validateur Indépendant

Figure 1 — Évaluation du Validateur

Exigences ITIE		NIVEAU DE PROGRÈS				
		Aucun	Inadéquats	Significatifs	Satisfaisants	Au-delà
Catégories	Exigences					
Supervision exercée par le Groupe multipartite	Engagement de l'État (1.1)					
	Engagement des entreprises (1.2)					
	Engagement de la société civile (1.3)					
	Gouvernance du Groupe multipartite (1.4)					
	Plan de travail (1.5)					
Licences et contrats	Cadre légal (2.1)					
	Octrois de licences (2.2)					
	Registre des licences (2.3)					
	Politique sur la divulgation des contrats (2.4)					
	Bénéficiaires effectifs (2.5)					
	Participation de l'État (2.6)					
Suivi de la production	Données sur les activités d'exploration (3.1)					
	Données sur les activités de production (3.2)					
	Données sur les exportations (3.3)					
Collecte des revenus	Exhaustivité (4.1)					
	Revenus perçus en nature (4.2)					
	Accords de troc (4.3)					
	Revenus issus du transport (4.4)					
	Transactions liées aux entreprises d'État (4.5)					

3. CONCLUSIONS DÉTAILLÉES

Dans cette section, le Validateur signale les aspects au sujet desquels il est en désaccord avec les conclusions de l'Évaluation initiale ou ceux qui nécessitent des éclaircissements supplémentaires.

- Au titre de l'Exigence 4.1, le total des redevances payées au gouvernement par le secteur minier a représenté 72,1 % du total des redevances payées au gouvernement en 2016, avec chaque entreprise représentant moins de 1 % chacune. Voir la Recommandation 21 ci-dessous.
- Il est noté que la couverture des revenus totaux a diminué sur les années 2014, 2015 et 2016, de 96,4 % à 93,5 %, puis à 89,7 %. Voir la Recommandation 22 ci-dessous.
- Il est précisé au titre de la disposition 4.5 (page 61 de l'Évaluation initiale) qu'Ecopetrol a déjà publié des informations sur la plupart des aspects requis par la Norme ITIE dans son rapport annuel phare consacré au développement durable⁴. Les représentants d'Ecopetrol ont exprimé leur volonté de s'engager davantage auprès du Groupe multipartite et des autres parties prenantes pour trouver d'autres moyens de renforcer la transparence de leurs opérations, de leur gouvernance et de leurs contributions fiscales. Voir la Recommandation 23 ci-dessous.
- Dans l'Évaluation initiale, il est noté page 63 que les données pertinentes au titre de l'Exigence 4.7 ne sont pas ventilées par projet. Une déclaration par projet est requise, pour autant que ce soit conforme aux normes reconnues de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC - Commission américaine des opérations boursières) et à la réglementation de l'Union européenne. Le rapport ne précise pas si les données financières sont cohérentes avec les règles citées ci-dessus. Voir la Recommandation 24 ci-dessous.

4. RECOMMANDATIONS

Si le rapport suivant inclut des recommandations concernant des améliorations spécifiques que le Groupe multipartite pourrait envisager de mettre en œuvre, la liste ci-dessous énonce des recommandations stratégiques qui pourraient aider la Colombie à faire un meilleur usage de l'ITIE en tant qu'instrument d'appui aux réformes.

1. Pour renforcer la mise en œuvre, le gouvernement est encouragé à s'assurer que son engagement est constant dans les différentes administrations politiques, y compris à travers l'apport de sources durables de financement.
2. Pour renforcer davantage la mise en œuvre et maintenir une collaboration de haut niveau avec les autres collègues du Groupe multipartite, le collège de l'industrie est encouragé à assurer une représentation cohérente et d'une manière similaire aux autres collègues. Le collège de l'industrie est encouragé à tirer pleinement parti des données ITIE et des conclusions des rapports pour améliorer la gestion du secteur extractif.
3. Pour renforcer la mise en œuvre, le gouvernement est encouragé à veiller à maintenir un environnement favorable à la participation des organisations de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE, y compris au niveau local et en milieu rural et en trouvant des moyens innovants de relayer le point de vue des parties prenantes locales dans les discussions nationales sur l'ITIE.
4. Pour renforcer la mise en œuvre, l'ITIE Colombie est encouragée à trouver des moyens plus

⁴ https://www.ecopetrol.com.co/wps/portal/es/ecopetrol-web!/ut/p/z1/04_Sj9CPyKssy0xPLMnMz0vMAfIjo8ziLQIMHd09DQy93YMsDAwcjYldA728nZ2cA0z1wwkpiAJKG-AAjgZA_VGEIBTrhikOyogAgAU5VOe/#

efficaces de contrebalancer les obligations bureaucratiques du Groupe multipartite par des analyses et des discussions plus approfondies, en lien avec des priorités de réforme plus générales. L'ITIE Colombie est encouragée à s'assurer que les documents pertinents pour les discussions du Groupe multipartite sont diffusés suffisamment longtemps à l'avance pour permettre leur examen avant les discussions et décisions du Groupe multipartite.

5. Pour renforcer la mise en œuvre, l'ITIE Colombie et l'ensemble des parties prenantes sont encouragés à assurer une liaison étroite avec les entités gouvernementales chargées de la modernisation du cadastre et des autres systèmes gérés par les autorités de réglementation du secteur (l'ANM et l'ANH), dans le but de garantir la divulgation régulière et accessible des données énoncées aux Exigences 2.2 et 2.3. L'ITIE Colombie est notamment encouragée à veiller à ce que les informations relatives aux transferts de licences minières, pétrolières et gazières soient divulguées.
6. Pour renforcer la mise en œuvre, la Colombie est encouragée à envisager de mener un projet pilote sur la déclaration des bénéficiaires effectifs dans le prochain Rapport ITIE, afin de mieux sensibiliser le public à la transparence relative aux bénéficiaires effectifs et d'établir des modèles de définitions et des seuils en la matière. En particulier, le Groupe multipartite pourrait étudier les différents types de contrôle qui peuvent être exercés sur une entreprise. L'ITIE Colombie pourrait également envisager d'entreprendre des activités de sensibilisation plus générales auprès des entreprises concernant les objectifs de la transparence des bénéficiaires effectifs et de s'entretenir avec les organismes gouvernementaux sur la manière de rendre ces divulgations obligatoires.
7. Pour aider les parties prenantes à mieux comprendre le problème complexe de l'exploitation aurifère illégale, l'ITIE Colombie est encouragée à étendre la déclaration ITIE à la production et aux exportations informelles d'or, en tirant parti de toutes les informations pertinentes disponibles. L'ITIE Colombie est encouragée à se mettre en relation avec le Département administratif colombien des statistiques (DANE) pour coordonner ses efforts avec les plans d'action du gouvernement dans le but d'étendre la couverture des matières premières.
8. Pour renforcer la mise en œuvre, la Colombie est encouragée à examiner les définitions de la matérialité pour effectuer sa déclaration ITIE sur la base des précédents exercices de déclaration, dans le but de fixer, avant le rapprochement, un seuil de matérialité pour sélectionner les entreprises qui garantissent que tous les paiements susceptibles d'affecter l'exhaustivité de la déclaration ITIE sont inclus dans le périmètre de rapprochement.
9. Pour renforcer la mise en œuvre, l'ITIE Colombie est encouragée à collaborer avec Ecopetrol pour définir le périmètre de la divulgation des ventes de pétrole brut d'Ecopetrol à des tiers d'une manière similaire à la divulgation des ventes des revenus en nature de l'État.
10. Pour renforcer la mise en œuvre, le gouvernement et le Groupe multipartite sont encouragés à trouver des moyens d'apporter plus de transparence dans la collecte directe des revenus infranationaux et dans l'utilisation des revenus extractifs au niveau infranational.
11. Pour renforcer davantage la mise en œuvre, la Colombie pourrait envisager de progresser dans la mise en œuvre de la déclaration ITIE ventilée par projet (pour les flux de revenus destinés à des projets spécifiques) avant la date d'échéance pour tous les Rapports ITIE portant sur les exercices clos au 31 décembre 2018 ou après, qui a été convenue par le Conseil d'administration de l'ITIE lors de sa 36^e réunion à Bogotá.
12. Pour renforcer la mise en œuvre, la Colombie est encouragée à intensifier ses efforts pour publier des données ITIE plus récentes de manière à renforcer leur pertinence et leur utilité pour le débat public et l'élaboration de politiques. Pour améliorer la rentabilité des prochains exercices de déclaration tout en préservant leur crédibilité, le gouvernement et le Groupe multipartite sont encouragés à trouver des moyens de maximiser l'utilisation des informations rendues publiques via d'autres sources et l'utilisation d'outils en ligne rentables et déjà développés de manière à garantir une solution durable pour les prochaines déclarations.
13. Étant donné le niveau élevé d'intérêt du public vis-à-vis de cette question, la Colombie pourrait

- envisager d'inclure les gouvernements locaux dans le processus de déclaration des transferts infranationaux, afin de rapprocher ces transactions.
14. Pour renforcer la mise en œuvre, le Groupe multipartite est encouragé à explorer les possibilités de collaboration avec le ministère des Finances afin de relier plus efficacement l'ITIE au portail de la transparence économique et de mettre en place des indicateurs permettant d'améliorer la compréhension de la contribution de l'industrie extractive à l'économie au niveau national.
 15. Pour renforcer la mise en œuvre, l'ITIE Colombie est encouragée à envisager de jouer un rôle plus actif pour promouvoir l'utilisation des outils de suivi des revenus et coordonner des efforts plus concertés visant à intégrer ces informations dans les actions de sensibilisation menées en direction des régions et des communautés.
 16. Pour renforcer la mise en œuvre, en particulier au niveau infranational, le Groupe multipartite et le gouvernement sont encouragés à trouver des moyens d'étendre la déclaration ITIE aux dépenses sociales obligatoires et volontaires, dans le but de renforcer la transparence sur les principales questions intéressant les parties prenantes locales.
 17. Pour renforcer la mise en œuvre, en particulier au niveau infranational, l'ITIE Colombie est encouragée à élaborer une stratégie de communication solide, en incluant le renforcement des capacités aux niveaux régional et communautaire, et à suivre un plan de mise en œuvre limité dans le temps. Cette stratégie pourrait conforter le rôle de l'ITIE en tant qu'instance de coordination des efforts menés au sein de plusieurs agences gouvernementales liées au secteur extractif, notamment en matière de sensibilisation à l'échelle infranationale.
 18. Pour renforcer la mise en œuvre et améliorer la rentabilité des prochains exercices de déclaration, l'ITIE Colombie est encouragée à collaborer avec d'autres agences gouvernementales – en particulier les autorités de réglementation ANH (pour les hydrocarbures) et ANM (pour le secteur minier) – afin de garantir que les systèmes d'information de ces agences sont pris en compte en tant que mécanismes intégrés de divulgation de l'ITIE.
 19. Pour renforcer la mise en œuvre, l'ITIE Colombie est encouragée à solliciter largement les parties prenantes pour assurer le suivi des recommandations antérieures de l'ITIE et pour délimiter le périmètre des futurs plans de travail et des prochains exercices de déclaration ITIE (par exemple les rapports de calcul de l'impôt réclamés par les organisations de la société civile).
 20. Si les ressources (temps, coût financier) ne limitent pas l'exercice, l'ITIE Colombie devra assurer une couverture globale d'au moins 90 % du total des revenus.
 21. Bien que la Colombie ait réalisé des progrès satisfaisants au titre de la disposition 4.5, puisqu'Ecopetrol a déjà publié des informations sur la plupart des aspects requis par la Norme ITIE, ses représentants ont exprimé leur volonté d'aller plus loin et de demander au Groupe multipartite et aux autres parties prenantes d'explorer d'autres moyens de renforcer la transparence, la gouvernance et les contributions fiscales. L'ITIE devra s'efforcer d'atteindre cet objectif, en travaillant avec le Groupe multipartite et d'autres parties prenantes pour analyser d'autres moyens d'améliorer la transparence, la gouvernance et les contributions fiscales dans le cadre de l'initiative ITIE.
